

FOURNITURES COURANTS ET SERVICES

MAITRE DE L'OUVRAGE :
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME
11B Quai Perrache
69002 LYON



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Tourisme

Intitulé du marché :

**COMMERCIALISATION EN LIGNE DE
L'ITINERAIRE VIARHÔNA**

**ACTE D'ENGAGEMENT VALANT CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

Table des matières

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales.....	4
3.1 - Objet.....	4
3.3 - Forme de contrat.....	5
4. Rémunération.....	5
5. Pièces contractuelles.....	5
7. Modalités de règlement	6
8. Dérogations du CCAP.....	6
9. Réponse du Pouvoir Adjudicateur :.....	7

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Ordonnateur : Monsieur le Directeur Général d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Comptable assignataire des paiements :

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre

CAS 1:

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Courriel ¹

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

CAS 2 :

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Courriel ²

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

CAS 3 :

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Courriel

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

LA COMMERCIALISATION EN LIGNE DE L'ITINÉRAIRE VIARHÔNA

Les prestations consistent à intégrer l'itinéraire sur une plateforme de vente en ligne spécialisée sur les grands itinéraires, pour permettre sa commercialisation directement et facilement auprès du public.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre sans montants minimum et avec un maximum de 60 000 € HT sur 3 ans, est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4. Rémunération

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Les estimations des montants totaux des prestations pour la durée de l'accord-cadre sont indiquées au règlement de la consultation.

- Le prix est réputé prendre en compte l'ensemble des prestations décrites au cahier des charges. Le prix du marché est hors TVA. La TVA est applicable selon les règles fiscales en vigueur.

- Les prix sont fermes.

- Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

- Le paiement s'effectue par virement.

Compte à créditer – (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché, même en cas de groupement, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____

IBAN : _____

BIC : _____

5. Pièces contractuelles

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

a) pièces particulières :

- Le cahier des charges valant règlement de la consultation ;

- Le présent acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières.

b) pièces générales :

- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) en vigueur lors de la remise des offres (arrêté du 19 janvier 2009 portant sur l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services).

Les pièces qui font foi entre les parties sont les pièces détenues par l'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

7. Modalités de règlement

30% à la signature du contrat sur présentation de facture

30% à la mise en service après accord des parties sur la fonctionnalité et présentation de facture (étape de mise en ligne mentionnée dans le cahier des charges).

20% la seconde année et 20% la troisième année le mois suivant la date anniversaire du contrat et sur présentation de factures

8. Dérogations du CCAP

- L'article 7 déroge à l'article 11 et 34 du CCAG. —

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

9. Réponse du Pouvoir Adjudicateur :

La présente offre est acceptée :

A

Le

Signature (du représentant d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme)